L'ETAT ET L'IMMOBILIER S'ENTENDENT

Coronavirus: la question des loyers

Jeudi soir, le Téléjournal de la RTS donnait complaisamment la parole à un personnage prénommé Toto et présenté comme représentant les commerçants lausannois. L'invité a trouvé une solution simple aux problèmes rencontrés par tout un chacun en raison de la crise du coronavirus et du confinement: les loyers doivent être supprimés! Bien entendu, les salaires et charges des régies et des propriétaires, l'entretien des immeubles et la situation de propriétaires parfois d'un seul bien en location n'avaient pas l'air d'inquiéter Toto, ni le présentateur du TJ, chaque soir occupé à annoncer que «nous sommes en direct». Heureusement, professionnels de l'immobilier et Conseil d'Etat sont arrivés à une entente un peu plus réaliste...

e Département du développement économique (DDE) et les associations professionnelles immobilières genevoises ont signé, ce même jeudi 19 mars 2020, un protocole d'accord pour répondre à la crise liée au coronavirus. Cette nouvelle étape du plan d'actions urgentes mis en place par le canton de Genève consiste à différer certaines échéances de paiement de loyer, un bail commercial pouvant représenter une part substantielle des charges fixes des entreprises. A noter que ces loyers restent dus; il ne sert à rien de déshabiller Paul pour habiller Pierre.

«La période que nous traversons est difficile, nous avons toutes et tous le devoir nous adapter, en faisant preuve de solidarité et d'ingéniosité», a résumé Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du DDE, dont l'action menée depuis quelques semaines pour faire face à la crise semble avoir fait taire ceux qui l'accablaient encore récemment d'injures. L'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI-Genève) et la Chambre genevoise immobilière (CGI) entendent plus exactement faire tout leur possible pour



Payer son loyer, un engagement à tenir.

octroyer un report de loyer aux entreprises et aux indépendants qui en ont le plus besoin, en tenant compte de leur viabilité économique à long terme. Les professionnels immobiliers genevois feront également en sorte d'épauler le DDE dans l'aiguillage des locataires commerciaux en difficulté vers le dispositif de soutien aux entreprises et plus particulièrement la Fondation d'aide aux entreprises (FAE).

Ce cinquième volet du plan d'action mis en œuvre par le DDE s'ajoute à l'augmentation du montant des cautionnements de la FAE jusqu'à concurrence de 95 millions de francs, avec l'appui formel des principales banques commerciales de la place genevoise. Il complète la ligne de crédit de 50 millions de francs votée en urgence par le Grand Conseil pour déployer des avances de liquidités sous forme de prêt sans intérêt, ainsi que la mise en place d'une plate-forme numérique visant à répondre au semi-confinement affectant les restaurateurs et l'activation d'un robot logiciel («chatbot», en accès libre) permettant de répondre rapidement et de guider efficacement les PME genevoises, ainsi que les indépendants, dans leurs démarches de soutien.

Vincent Naville



